

de l'autre. Les écoles catholiques sont tenues de suivre un programme officiel dont le premier article est l'*Instruction religieuse*.

De par la loi, nos SS. les évêques font partie *de droit* du Conseil de l'Instruction publique ; de par la même loi, le curé est visiteur *de droit* des écoles comprises dans les limites de sa paroisse, et lui seul « peut choisir les livres ayant rapport à la religion et à la morale pour l'usage des élèves de sa croyance religieuse. » (Art. 215—4 du *Code Scolaire*.)

Voici le jugement porté sur la loi de l'Éducation de Québec par *tous* les archevêques et les évêques du Canada, dans leur célèbre *Lettre pastorale sur l'Éducation* (1894) :

« C'est pour elle ( l'Église du Canada ) une joie légitime de voir fonctionner ici un système d'éducation ( celui de la province de Québec ) qui, sans être absolument parfait et sans réunir peut-être toutes les conditions désirables, repose cependant sur une entente cordiale entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, et ménage à cette dernière, dans l'approbation des maîtres et des méthodes, une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts sacrés de la famille, de la conscience et de la foi. »

Un tel système d'instruction publique mérite donc d'être conservé. Perfectionnons-le, si possible ; rendons-le de plus en plus conforme aux prescriptions de l'Église, mais ne l'attaquons pas inconsidérément, précisément au moment où un groupe mal inspiré cherche à lui faire perdre son caractère *confessionnel*.

Le système actuel des écoles primaires de la province de Québec a été arraché à l'État, pratiquement protestant, qui gouvernait le Canada en 1846. Avant cette date, nos écoles étaient *neutres*. (1) Grâce aux efforts de Mgr Plessis, de ses successeurs et de quelques hommes d'État catholiques, entre autres Lafontaine, Morin et Cartier, les Canadiens français purent, en 1846, obtenir des écoles absolument catholiques. Depuis la cession du pays à l'Angleterre (1763), nos ancêtres avaient refusé les écoles du gouvernement, parce qu'elles étaient neutres ou plus exactement protestantes.

Comprend-on, maintenant, pourquoi les Canadiens français sont attachés au système scolaire qui les a rendus maîtres absolus de l'éducation ca-

(1) De nos jours, dans la province de Québec, certains novateurs désirent ramener les Canadiens français au système d'écoles neutres. Sous le titre pompeux d'*école nationale*, et dans le but apparent d'effacer les préjugés de race, l'on préconise ni plus ni moins l'ancien système de l'Institution Royale, organisation neutre, ou plutôt protestante, qui aurait infailliblement conduit notre nationalité à l'apostasie et à la ruine, sans le patriotisme clairvoyant de nos vaillants ancêtres qui, de 1763 à 1846, luttèrent sans trêve ni merci pour obtenir des *écoles séparées* et confessionnelles. Ces écoles-là sont vraiment nationales.